



RESTRICTION USAGE DE L'EAU

**Applicable à partir
du :
8 juillet 2010**

**Durée de la mesure :
Indéterminée**

**Publié le 5 juillet
2010**

Le Collège communal informe la population qu'à partir du jeudi 8 juillet 2010 et jusqu'à diffusion de l'avis contraire, la consommation de l'eau de la distribution est strictement réservée aux besoins alimentaires et sanitaires des abonnés.

En conséquence l'usage de l'eau de la distribution est interdit aux fins de

- arroser les pelouses et jardins au moyen d'un jet
- Laver les trottoirs et les véhicules au moyen d'un jet
- Remplir les piscines, pièces d'eau ,....

Le flux des fontaines publiques alimentées par l'eau de la distribution sera interrompu également.

C'est en vertu des dispositions du Code de l'Eau que l'abonné est tenu de se conformer à la présente décision. C'est le même Code qui fixe les amendes encourues (infraction de 3e catégorie). L'autorité communale compte toutefois sur la participation citoyenne.

COMMUNE DE
VRESSE-SUR-SEMOIS

Rue Albert Raty, Vresse, 112
5550 VRESSE SUR SEMOIS

Téléphone : 061/500306
Télécopie : 061/501547
Messagerie :
administration@vresse-sur-
semois.be

Le Secrétaire,

D. LEDUC

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

A. LEDUC
B. TELLIER